



CLÉ DE REPARTITION DU RÉSULTAT 2015

La clé de répartition est calculée sur la base des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2015.

Recettes Réelles de Fonctionnement 2015	32 764 163,14
Produit de la TEOM 2015	21 595 524,00
Part de la TEOM dans les RRF	65 %

L'excédent de fonctionnement 2015 sera affecté au budget Déchets Ménagers et Assimilés, sous forme de dotation, à hauteur de 65 % de l'excédent total, soit un montant de 3 127 962,14 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016
Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation